

VITROBAC



SPRAY HYDROALCOOLIQUE NETTOYANT RAPIDE A FONCTION DESINFECTANTE

- Large spectre d'activité désinfectante
- Fortement mouillant et pénétrant
- Utilisable en agriculture biologique conformément aux règlements (CE) n°834/2007 ET 889/2008
- PH NEUTRE : Non caustique : sans soude, ni potasse caustique
- Facile à rincer
- N'altère pas les matières plastiques, ni les métaux non ferreux usuels aux concentrations préconisées

Indispensable pour les plans d'hygiène « HACCP » en agroalimentaire domaine médical

SANS RINCAGE

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

| | | | |
|-------------------|-------------------------|-------------------------------|-----------------|
| ETAT PHYSIQUE | Liquide | pH pur | 7 |
| MASSE VOLUMIQUE | 905 g/l +/- 20 g/l | COULEUR | Incolore |
| RÉACTION CHIMIQUE | Neutre | IONOGÉNÉITÉ | Non ionique |
| POINT D'ECLAIR | 18 °c Afnor coupe fermé | Tension superficielle à 20 °c | 31,1 Dynes / cm |
| ASPECT | Limpide | Tension superficielle à 36 °c | 30,4 Dynes / cm |

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Non moussant.

Par son action pénétrante, sa basse tension superficielle, sa teneur en matières actives, ne laisse pas d'odeurs, apporte une efficacité désinfectante de contact, est efficace contre les bactéries GRAM + et GRAM -.

Sèche rapidement. Permet de désinfecter directement des supports, revêtements, surfaces ou objets et petits outils et matériels de process ou de conditionnement, sensibles ou non lessivables, ou ne pouvant être rincés après application

Constitue un produit interopération d'intervention pour la remise en service après dépannage de matériels, système de conditionnement nécessitant un désinfectant terminal de surfaces sans rinçage.

Présente un large spectre d'activité **désinfectant** contrôlé selon normes européennes suivantes :

- ▶ Efficacité **bactéricide** testée selon norme NF EN 1040 (à 80 % temps de contact 5 mn)
- ▶ Efficacité **bactéricide** (en présence de substances interférentes, en condition de saleté) testée selon norme NF EN 1276 (à 80 % temps de contact 5 mn)
- ▶ Efficacité **levuricide** testée selon norme NF EN 1275, **actif sur candida albicans** (à 80 % temps de contact 5 mn)
- ▶ Efficacité **virucide** selon norme NF EN 14476, **actif sur la souche virale influenza A H1N1** (à 80 % temps de contact 30 secondes)

Par sa capacité désinfectante :

- **Limite les risques de propagation microbienne entre les utilisateurs de matériels ou objets en commun** : Surfaces, objets, mobiliers, matériels...
- **Est actif contre les germes à l'origine des fermentations malodorantes**
- **Contribue à la destruction des mauvaises odeurs**



| Supports | Utilisations | Utilisateurs |
|--|---|--|
| Vitrines Présentoirs Petits matériels de distribution ou de conditionnement (Goulottes, convoyeurs, tapis de distribution) Inoxydables Aluminium, matières plastiques compatibles Objets utilisés en commun (bottes, casques, chaussures, écran facial, gants, tenues de chantier) Téléphones Microphones Cabines de douches | Opérations bactéricide fongicide de contact pour petits matériels et surfaces en agroalimentaire Désinfection des matériels et des surfaces dans les locaux sanitaires Désinfection de surfaces dans les véhicules et locaux funéraires | Agroalimentaire Centres EDF-GDF services des Armées Maisons de retraite Centre de secours Crèches / Ecoles Salles de sport Salles de jeux |

MODES ET DOSES D'EMPLOI

PRET A L'EMPLOI

Utilisation en désinfection de contact sur surfaces pré-nettoyées ou dégraissées :

- Par trempage, en immersion dans un bac
- Par pulvérisation directe sur les surfaces :
 - ▶ Favoriser le contact de manière uniforme pendant le temps nécessaire à la désinfection.

Temps de contact : **• 5 Minutes pour l'action Bactéricide**
• 15 Minutes pour l'action Levuricide

→ Laisser sécher complètement avant remise en service ou utilisation.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Composés d'une solution hydro-alcoolique

Teneur garantie en matières actives : alcool éthylique 533,5 g/kg

Produits de désinfection pour les bâtiments et les installations de la production végétale biologique, y compris le stockage dans une exploitation agricole, visés au titre II, chapitre 2, point 2.1 (JORF du 15 janvier 2010) - règlements (CE) n° 834/2007 ET 889/2008.

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.



RECOMMANDATIONS



DANGER

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Utilisations réservées aux professionnels

Usage biocide TP 2 - 4 - alcool éthylique 533,5 g/kg
« Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit ». Elimination du produit et de l'emballage : pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit bien veiller à rincer ou égoutter parfaitement le bidon.
L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement, sa durée d'action est stoppée par un rinçage complet et contrôlé à l'eau. La durée d'action est de plusieurs heures. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par le plan d'hygiène établi lors de l'étude HACCP. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai.
Le nettoyage du matériel peut être réalisé à l'eau. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné
En cas d'application excessive aérer les locaux 5 minutes avant réutilisation, si nécessaire prévoir un rinçage des surfaces à l'eau.
Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas mélanger avec d'autres produits.
Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.
UFI : DV91-G0SU-V00E-1AWX

Extrait conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. **NOTA :** Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.



Angle des rues Simonin et Claude
B.P. 1769 - 98845 NOUMEA
Tél / Fax: 26 36 76
E-mail : t-pac@t-pac.nc
NOUVELLE CALEDONIE

**MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIELS • DE MAINTENANCE ET D'HYGIENE
SOLUTIONS ANTI-POLLUTION MARITIME ET TERRESTRE**

Ref. 4419
Révision n° 3
220296 HJ